



**CAPD FORMATION CONTINUE
5 OCTOBRE 2017**



- Participant-e-s :

Pour l'administration : M. le DASEN, M. l'IEEN adjoint au DASEN, les IEN de Castelsarrasin, Montauban Centre et Montauban ASH, Mme la secrétaire générale, services de la DRH : Mme Sans et Mme

Reghenaz.

Pour le SNUipp-FSU 82 : *Barbara Delpech, Guillaume Mangenot, Pascale Prat, Maximilien Reynes Dupleix et Sandra Rubio.*

2 représentantes du SE-UNSA

- Compte-rendus du 11 mai et du 26 juin approuvés,
- Lecture de la déclaration préalable du SNUipp-FSU 82.
- **Formation Continue :**

- Le SNUipp-FSU 82 transmet une demande des directeurs en formation cette année qui souhaiteraient une formation/un éclaircissement sur le DUER : l'administration en prend note.

- Le SNUipp-FSU 82 interroge la CAPD sur le mail reçu par les enseignants nous invitant à partir en formation en entreprise. Quelles en sont les modalités : remplacement, période ? L'administration insiste sur le fait que c'est une simple information et que la CAPD n'est pas compétente pour répondre à ces questions

- 1189 demandes de stage l'an dernier, 1880 cette année.

Le calendrier est utilisé à plein. Peu de marge de manœuvre pour ajouter des stages. Le nombre de stagiaires reste à 15 car il est impossible de trouver davantage de remplaçant-e-s.

Certains stages très très demandés :

- stages arts et culture (103 pour 15 places pour stage cycle 1)
- stage grammaire au cycle 3 : 149 demandes
- stages peinture mais aussi EMC
- stages en ASH (école inclusive pour élèves à BEP)
- forte poussée sur la maternelle en général
- APS (plus de 102 candidatures) ils vont essayer de proposer une deuxième session l'an prochain.

Remarque du SNUipp-FSU82 : c'est un problème pour les classes transplantées car APS demandée aux enseignants. Une deuxième session est donc insuffisante, il faudrait que l'Education Nationale soit prête à financer des formations en externe (pompiers...)

L'infirmière en charge du dossier prévoit de former davantage de formateurs pour pallier le manque.

Pour des raisons de remplacement, le stage « liaisons heureuses » ne peut pas se faire à candidature libre mais à public désigné. Il sera donc proposé à des directeurs déchargés le jeudi. 3 collègues ont candidaté, voir soit si elles peuvent se libérer sans remplaçant, soit ne partent pas en stage.

1 changement par rapport au GT : journée dys (module 68) 1 collègue a souhaité annuler son vœu, elle est donc remplacée par la suivante sur la liste.

- **Remarques du SNUipp-FSU 82**

- sur stage 3 « algorithmie et programmation » car uniquement 3 candidatures validées. Va être proposé aux 12 du stage 1. Si refusent, les 3 seront basculés sur stages 1 et 2.

- stage « adapter ses équilibres au cycle 1 » : il avait été proposé un unique stage de 2 sessions (3 avril/22 mai). Il s'agira en fait de 2 stages d'une journée chacun .

Le SNUipp-FSU 82 propose qu'au lieu de prendre les 15 premiers pour la 1ère session et les 15 suivants pour la deuxième, les collègues soient contactés pour voir ce qui les arrange. L'administration accepte.

- **Questions diverses du SNUipp-FSU 82 :**

- **Indemnités péri-éducatives** : où en sommes nous dans le paiement ? Un collègue n'a pas été payé de ses heures de 2016.

Réponse de l'administration : qu'il prenne rdv et vienne avec ses bulletins de salaires

- **GIPA 2016**, n'a pas été versée :

réponse de l'administration : a été versée en décembre 2016

Remarque du SNUipp-FSU82 : étonnant car calculé en décembre 2016 comment peut-elle être payée le même mois.

Réponse : contacter le service...

- **Remplacement des psychologues scolaires** : problème d'arrêté de nomination provisoire non reçu.

Réponse : on ne peut plus remplacer un-epsy par un-e PE. La règle : recruter des contractuel-le-s. Donc ici tolérance départementale en accord avec syndicats (PE plutôt que contractuel-les)

Donc n'auront pas l'arrêté de nomination donc pas de prime afférente... juste l'expérience.

Sinon retournent devant élèves et le rectorat s'occupera de trouver un-e remplaçant-e pour les psychologues

Intervention du SE : Une des collègues assurant un remplacement de psychologue est prête à prendre ses responsabilités mais veut être sûre que l'administration la suivra s'il y a un problème. Pourquoi a-t-elle eu un arrêté l'année dernière ?

Réponse : L'année dernière c'était encore possible car psy et PE appartenaient au même corps. Ce n'est plus le cas cette année.

Réponse du SNUipp-FSU 82 : Nous maintenons notre position de préférer des PE à des contractuel-les et préférons laisser le choix aux collègues pour savoir si elles préfèrent revenir en classe ou rester sur le remplacement en sachant qu'elles ne pourront bénéficier d'un arrêté de nomination.

- **Questions diverses du SE :**

- Mme l'IEN ASH a annoncé qu'elle allait visiter les établissements médico-sociaux. Pourquoi ?

Réponse IEN : Les conventions dans ces établissements doivent être revues tous les 3 ans. Elles auraient dû être revues en 2013

SE : Il y a des demandes de documents pédagogiques et de voir une séance en classe. Pourquoi ?

Réponse IEN : Se base sur l'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2009. En plus, l'Agence régionale de Santé (qui n'existait pas en 2009) doit être associée désormais. On a donc soumis aux équipes la proposition suivante : renseigner des documents type « projet d'école ». Il n'y a pas eu de contestation donc, c'est ce qui va être fait.

Questions du SNUipp-FSU82 : On parle bien des 21 postes (dont classes externalisées) ? OUI

Un « recadrage » des équipes est-il prévu lors de ces visites ? Oui car les projets pédagogiques sont dépassés (sic). Ce document est demandé pour le 10 novembre

- **Pôle coordinateur MDPH :**

Poste MDPH pose problème depuis plusieurs années. Les collègues se succèdent et ne restent pas.

Administration : non, des collègues sont restés 4 ou 5 ans. La question se pose depuis 2 ans uniquement.

SE : C'est un problème car 1 seule personne gère trop de dossiers. Le collègue demande une aide administrative. En dehors de ce cas personnel, la question de la MDPH doit être revue, rééquilibrée.

Intervention du SNUipp-FSU82 : la question concernant ce poste va être évoquée en CHSCT le 11 novembre.

Réponse DASEN : Il été entendu par son institution. Il a fait des demandes informelles puis a écrit pour demander un RDV auquel il ne s'est pas rendu.

SE : les réponses apportées ne sont pas écrites.

DASEN : Il y a une augmentation du nombre d'enseignants référents pour diminuer le nombre de dossiers (car était au-dessus de la moyenne académique et nationale). Sont aussi là pour aider la prise en charge des dossiers MDPH.

Se au DASEN : « Comme vous gérez le personnel, vous pouvez exiger que le personnel soit bien traité. »

Remarque du SNUipp-FSU 82 : Cette situation à la MDPH impacte également les AVS-i qui sont censé-s accompagner « un » élève qui n'a pas encore de notification.